

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Trente-deuxième session du Comité pour les animaux  
Genève (Suisse), 19 – 23 juin 2023

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE  
JEUDI 22 JUIN 2023

19. Matériel d'identification des spécimens d'espèces inscrites aux Annexes de la CITES

19.1 Rapport du Secrétariat ..... PC26 Doc. 19 /AC32 Doc. 19.1

Le Comité crée un groupe de travail intersessions conjoint sur le matériel d'identification des spécimens d'espèces inscrites aux Annexes de la CITES, qui aura le mandat suivant, en consultation avec le Secrétariat :

- a) examiner une sélection de matériels d'identification et déterminer s'il est nécessaire de les réviser ou de les améliorer, en tenant compte des matériels en cours d'élaboration ou déjà élaborés par les Parties, des matériels réclamés par certaines décisions ou résolutions, des matériels reçus à la suite de la notification aux Parties no 2023/051, ainsi que d'autres informations pertinentes telles que celles compilées lors des discussions menées précédemment par les groupes de travail intersessions conjoints établis depuis la CoP16 (Bangkok, 2013) ;
- b) prendre en compte d'autres points de l'ordre du jour des sessions du Comité pour les plantes et du Comité pour les animaux en lien avec l'élaboration de matériels d'identification afin de favoriser la coordination et d'éviter toute redondance ;
- c) tenir compte, lors de l'évaluation des lacunes de ces matériels d'identification, des taxons qui ont été inscrits aux Annexes au niveau des taxons supérieurs uniquement en raison de problèmes de ressemblance, ainsi que de la nécessité de disposer d'outils d'identification criminalistiques et de première ligne ;
- d) examiner les différentes manières d'améliorer la précision et la disponibilité des matériels d'identification des espèces inscrites aux Annexes de la CITES, y compris les points à prendre en compte et les implications d'un lien direct entre les matériels d'identification et la *Liste des espèces CITES* ([checklist.cites.org/#/fr](https://checklist.cites.org/#/fr)) ; et
- e) rendre compte de l'état d'avancement de ces activités lors de la 33<sup>e</sup> session du Comité pour les animaux et de la 27<sup>e</sup> session du Comité pour les plantes.

Le groupe de travail est établi comme suit<sup>1</sup> :

Présidence pour le Comité  
pour les animaux :

représentant de l'Océanie (M. Robertson) ;

<sup>1</sup> Il est tenu compte de l'expression d'intérêt manifestée à la 26<sup>e</sup> session du Comité pour les plantes.

Présidence pour le Comité pour les plantes :	représentant suppléant de l'Asie (M. Chong) ;
Membre PC:	représentant de l'Afrique (M. Balama) ;
Parties :	Allemagne, Argentine, Canada, Chine, États-Unis d'Amérique, Inde, Koweït, Mexique, Nouvelle-Zélande, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Singapour, Togo, Union européenne ; et
OIG et ONG:	Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature – Programme des Nations Unies pour l'environnement, American Herbal Products Association, Association Technique Internationale des Bois Tropicaux, European Association of Zoos and Aquaria, European Pet Organisation, ForestBased Solutions, German Society of Herpetology, Humane Society International, International Wood Products Association, South African Taxidermy and Tannery Association, Species Survival Network, SUCO-SA, Wildlife Conservation Society.

Le Comité prend note de la mise à jour présentée par l'Inde sur ses travaux d'identification photographique des tigres.

#### 19.2 Manuel d'identification des animaux inscrits à l'Annexe I de la CITES..... AC32 Doc. 19.2

Le Comité se félicite de l'initiative de la Chine et encourage la Chine à communiquer les résultats de ces travaux d'identification au groupe de travail intersessions conjoint sur le matériel d'identification de spécimens d'espèces inscrites à la CITES. Le Comité charge le Secrétariat de publier une notification aux Parties, leur demandant, ainsi qu'aux observateurs, de faire connaître à la Chine leur intérêt à participer à l'initiative sur le Manuel d'identification des animaux inscrits à l'Annexe I de la CITES.

#### 22. Spécimens issus de la biotechnologie ..... PC26 Doc. 22 / AC32 Doc. 22

Le Comité prend note du document PC26 Doc. 22 / AC32 Doc. 22 et convient que le représentant suppléant de l'Amérique du Nord (M. Leuteritz) et la représentante suppléante de l'Océanie (M<sup>me</sup> McIntyre) prendront part au groupe de travail intersessions du Comité permanent sur les spécimens issus de la biotechnologie.

#### 26. Évaluation des espèces inscrites à l'Annexe I ..... PC26 Doc. 25 / AC32 Doc. 26

Le Comité crée un groupe de travail intersessions conjoint sur les espèces inscrites à l'Annexe I, afin :

- d'examiner les résultats de l'évaluation rapide figurant dans le document d'information AC31 Inf. 6/ PC25 Inf. 8, *Évaluation rapide des espèces inscrites à l'Annexe I qui pourraient potentiellement tirer bénéfice des mesures adoptées par la CITES*, les suggestions figurant dans le document AC31/PC25 Com. 1 (Rev. by Sec.), l'Annexe figurant dans le présent document, ainsi que les études de cas et réponses transmises par les États des aires de répartition sur les 10 espèces sélectionnées pour des évaluations plus poussées ;
- d'affiner la méthodologie et ses critères pour l'évaluation des espèces inscrites à l'Annexe I qui pourraient tirer parti des mesures adoptées par la Conférence des Parties ; et
- élaborer des projets de recommandations à examiner lors de la 33<sup>e</sup> session du Comité pour les animaux et de la 27<sup>e</sup> session du Comité pour les plantes.

Le groupe de travail est établi comme suit<sup>2</sup> :

Co-Présidence pour le Comité pour les animaux : représentant de l'Asie (M. Hamidy) et représentante suppléante de l'Océanie (M<sup>me</sup> McIntyre) ;

<sup>2</sup> Il est tenu compte de l'expression d'intérêt manifestée à la 26<sup>e</sup> session du Comité pour les plantes.

Présidence pour  
le Comité pour les plantes : représentante de l'Asie (M<sup>me</sup> Zeng) ;

Membre du Comité  
pour les animaux : représentante de l'Afrique (M<sup>me</sup> Maha) ;

Membre du Comité  
pour les plantes : représentant de l'Amérique du Nord (M. Boles) ;

Parties : Afrique du Sud, Allemagne, Chine, Colombie, Espagne, États-Unis d'Amérique, Inde, Indonésie, Japon, Madagascar, Mexique, Namibie, Nouvelle-Zélande, Pérou, Portugal, Suisse, Union européenne, Zimbabwe ;  
et

OIG et ONG : Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature – Programme des Nations Unies pour l'environnement, Union internationale pour la conservation de la nature, BirdLife International, Conservation Force, European Association of Zoos and Aquaria, ForestBased Solutions, German Society of Herpetology, Parrot Breeders Association of Southern Africa, Safari Club International, TRAFFIC, Wildlife Conservation Society, Fonds mondial pour la nature.

27. Identification d'informations sur les espèces menacées d'extinction affectées par le commerce international..... PC26 Doc. 26 / AC32 Doc. 27

Le Comité crée un groupe de travail intersessions conjoint sur les espèces menacées d'extinction, chargé d'élaborer des projets de recommandations sur les points suivants :

- a) un processus ou un mécanisme possible au titre de la résolution Conf. 19.2, *Renforcement des capacités*, pour fournir aux Parties des informations à prendre en considération lors de l'élaboration de propositions d'inscription, lorsque les Parties demandent des informations, telles que :
  - i) des études, analyses ou autres sources d'information pertinentes sur l'identification des espèces menacées d'extinction qui ne sont pas encore réglementées par la CITES et qui pourraient être affectées par le commerce international ; ou
  - ii) des études, analyses ou autres sources d'information pertinentes sur l'identification des espèces pour lesquelles la réglementation de la CITES pourrait être insuffisante et qui pourraient être affectées par le commerce international ;
- b) des processus/mécanismes possibles pour aider ou guider les Parties dans l'élaboration de propositions d'inscription, en plus du processus ou du mécanisme visé au point a) ci-dessus ;
- c) la coordination avec le Secrétariat CITES, les Parties à la CITES, l'UICN, le PNUE-WCMC, la FAO, les autorités régionales compétentes et les spécialistes compétents, le cas échéant, dans le cadre d'un ou de plusieurs processus, ou d'un ou de plusieurs mécanisme(s) possibles, afin de fournir aux Parties qui en font la demande des informations à prendre en considération lors de l'élaboration de propositions d'inscription ; et
- d) la présentation d'un compte rendu avec ses recommandations à la session conjointe de la 33<sup>e</sup> session du Comité pour les animaux et de la 27<sup>e</sup> session du Comité pour les plantes.

Le groupe de travail est établi comme suit<sup>3</sup> :

Co-Présidence pour  
le Comité pour les animaux : Président du Comité pour les animaux (M. Lörtscher) et spécialiste de la nomenclature (M. van Dijk) ;

<sup>3</sup> Il est tenu compte de l'expression d'intérêt manifestée à la 26<sup>e</sup> session du Comité pour les plantes.

Présidence pour  
le Comité pour les plantes : représentant de l'Amérique du Nord (M. Boles) ;

Membres du Comité  
pour les plantes : Présidente du Comité pour les plantes (représentante de l'Afrique, M<sup>me</sup> Koumba Pambo) et représentante de l'Asie (M<sup>me</sup> Zeng) ;

Parties : Brésil, Canada, Chine, Fédération de Russie, États-Unis d'Amérique, Inde, Indonésie, Japon, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pérou, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Thaïlande, Union européenne, Zimbabwe ; et

OIG et ONG : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature – Programme des Nations Unies pour l'environnement, Union internationale pour la conservation de la nature, Association of Zoos and Aquariums, BirdLife International, Center for Biological Diversity, Conservation Force, Defenders of Wildlife, European Federation of Associations for Hunting and Conservation, European Pet Organisation, German Society of Herpetology, Humane Society International, IWMC-World Conservation Trust, Natural Resources Defense Council, OCEANA, Organization of Professional Aviculturists, Safari Club International, Species Survival Network, SUCO-SA, TRAFFIC, Zoological Society of London.

Le Comité décide que son Président (représentant de l'Europe, M. Lörtscher) et le spécialiste de la nomenclature (M. van Dijk) prendront part aux travaux du groupe de travail intersessions du Comité permanent sur les espèces menacées d'extinction.

31. Pangolins (*Manis* spp.)..... AC32 Doc. 31

Le Comité prend note du document AC32 Doc. 31 et des commentaires faits durant la plénière et invite l'Union internationale pour la conservation de la nature à fournir un rapport mis à jour à la 33<sup>e</sup> session du Comité pour les animaux. Le Comité charge le Secrétariat de publier une notification aux Parties pour leur demander des échantillons provenant de sources pertinentes et potentielles détenant des carcasses et des peaux, notamment les zoos et les musées, pouvant être utilisés pour augmenter la quantité d'échantillons et atteindre ou dépasser le nombre minimum de 30 spécimens pour les espèces qui ne sont pas dûment représentées.

41. Commerce des plantes médicinales et aromatiques ..... PC26 Doc. 34 / AC32 Doc. 41

Le Comité décide qu'il n'est pas nécessaire de contribuer aux travaux du Comité pour les plantes sur cette question.

16. Avis de commerce non préjudiciable ..... PC26 Doc. 17 / AC32 Doc. 16

Le Comité prend note de la reconduction du Groupe technique consultatif (GTC) et des progrès du projet de la CITES sur les ACNP. Le Comité prend également note des dates et du lieu probables de l'atelier international de spécialistes, ainsi que des conseils concernant son organisation et son plan de travail formulés par le GTC à sa deuxième réunion.

20. Transport de spécimens vivants ..... PC26 Doc. 21 / AC32 Doc. 20

Le Comité demande à la représentante suppléante de l'Asie (M<sup>me</sup> Terada) et au représentant suppléant de l'Europe (M. Benyr) d'élaborer, en collaboration avec le Secrétariat, le cahier des charges de l'atelier en ligne visant à partager les meilleures pratiques relatives au transport de spécimens vivants d'animaux et de plantes, et de le soumettre au Comité permanent pour examen. Le Comité demande en outre au Secrétariat d'émettre une notification aux Parties afin de demander un retour d'information sur le contenu de l'atelier et d'inviter les Parties et les spécialistes concernés à manifester leur intérêt à animer l'atelier.

Le Comité prend note des commentaires faits en plénière et invite ses représentants à travailler au cahier des charges de l'atelier afin de transmettre ces idées et préoccupations.

21. Utilisation d'implants de microcircuits codés pour marquer les animaux vivants commercialisés..... AC32 Doc. 21

Le Comité prend note du document AC32 Doc. 21 et note également que l'Allemagne commandera, en 2024, une étude sur les méthodes de marquage individuel des espèces animales en s'appuyant sur l'expérience scientifique et pratique récente.

24. Définition de l'expression « destinataires appropriés et acceptables » ..... AC32 Comp.

Le Comité prend note du document AC32 Comp.

#### Adoption du résumé de séance AC32 Sum. 1

Le Comité adopte le résumé de séance AC32 Sum. 1, avec les amendements suivants :

- sous le point 7 de l'ordre du jour, la cote du document devrait être « PC26 Doc. 7 / AC32 Doc. 7 » et non « PC26 Doc. 7 / AC232 Doc. 7 » ;
- sous le point 12 de l'ordre du jour, ajouter Humane Society International comme membre du groupe de travail intersessions conjoint ;
- sous le point 10 de l'ordre du jour, corriger l'orthographe du nom du représentant suppléant de l'Amérique du Nord (M. Leuteritz) ;
- sous le point 37 de l'ordre du jour, le paragraphe b) du mandat devrait se lire comme suit : « faire des recommandations, si nécessaire, sur toute combinaison espèces/pays pouvant être retenue dans le cadre du processus de sélection pour l'étude du commerce important ; », le paragraphe c) du mandat devrait se lire comme suit : « identifier les informations pertinentes pour... » et non « identifier les informations pertinentes sur... » ; le deuxième e) du mandat devrait être remplacé par f) ; et
- sous les points 25 et 45 de l'ordre du jour, préciser si les représentants membres du groupe de travail proviennent du Comité pour les animaux ou du Comité pour les plantes.

#### Adoption du résumé de séance AC32 Sum. 2

Le Comité adopte le résumé de séance AC32 Sum. 2, avec les amendements suivants :

- sous le point 46 de l'ordre du jour, ajouter les mots « à durée de validité limitée » après le mot « extraits » dans le paragraphe d) du mandat ; et
- sous le point 43 de l'ordre du jour, ajouter « les paragraphes g) et h) de » avant « l'annotation A10 ».

30. Conservation des amphibiens (*Amphibia* spp.)..... AC32 Doc. 30

Le Comité prend note du document AC32 Doc. 30 et du rapport verbal du Secrétariat. Le Comité prend note, en outre, des commentaires faits en plénière sur les trois études décrites dans le document.

34. Commerce et gestion de la conservation des passereaux (*Passeriformes* spp.)..... AC32 Doc. 34

Le Comité prend note du document C32 Doc. 34 et des commentaires faits en plénière sur les travaux préparatoires, y compris les études et l'organisation de l'atelier.

39. Lambi (*Strombus gigas*) ..... AC32 Doc. 39

Le Comité prend note du document AC32 Doc. 39 et du rapport verbal du Secrétariat

40. Poissons marins ornementaux ..... AC32 Doc. 40

Le Comité remercie l'Indonésie qui a offert d'accueillir l'atelier sur les poissons marins ornementaux et approuve le cahier des charges et le mode de fonctionnement de l'atelier technique sur les poissons marins ornementaux présentés dans l'annexe du document AC32 Doc. 40, dont le paragraphe 2 devrait se lire comme suit : « L'atelier contribuera aux résultats suivants : ».

42. Examen périodique des espèces inscrites à l'Annexe I et à l'Annexe II ..... PC26 Doc. 35 / AC32 Doc. 42

Le Comité prend note du document PC26 Doc. 35 / AC32 Doc. 42 et des préoccupations soulevées en plénière quant au manque de ressources financières prévues pour ces travaux. Le Comité insiste sur l'importance du processus d'examen périodique. Le Comité propose d'inclure *Ramphastos vitellinus citreolaemus* dans l'examen périodique et invite les représentants de l'Amérique centrale et du Sud et Caraïbes à trouver un volontaire de leur région pour mener cet examen. Le Comité prend note de l'offre des États-Unis d'Amérique concernant un appui technique à l'examen.

17. Avis de commerce non préjudiciable pour les spécimens d'espèces inscrites à l'Annexe II de la CITES capturés dans des zones situées au-delà d'une juridiction nationale ..... AC32 Doc. 17

Le Comité prend note de l'information relative aux *Avis de commerce non préjudiciable (ACNP) pour les spécimens d'espèces inscrites à l'Annexe II de la CITES capturés dans des zones situées au-delà d'une juridiction nationale*, qui figure dans le document AC32 Comp. Le Comité prend également note des commentaires faits en plénière, en particulier de l'idée d'organiser des ateliers dos à dos sur les ACNP de spécimens d'espèces inscrites à l'Annexe II capturés dans des zones situées au-delà d'une juridiction nationale et sur les espèces aquatiques inscrites aux Annexes.

28. Espèces aquatiques inscrites aux Annexes de la CITES ..... AC32 Comp.

Le Comité prend note de l'information relative aux *Espèces aquatiques inscrites aux Annexes de la CITES* qui figure dans le document AC32 Comp.

18. Orientations sur les avis de commerce non préjudiciable pour le commerce de trophées de chasse de léopards (*Panthera pardus*) ..... AC32 Comp.

Le Comité prend note de l'information relative aux *Orientations sur les avis de commerce non préjudiciable pour le commerce de trophées de chasse de léopards (*Panthera pardus*)* qui figure dans le document AC32 Comp. ; des préoccupations soulevées en plénière ; et du financement promis par Conservation Force et Dallas Safari Club Foundation pour l'élaboration d'orientations sur la réalisation d'avis de commerce non préjudiciable pour le commerce de trophées de chasse de léopards.

23. Commerce des coraux durs (*Scleractinia* spp.)

23.1 Rapport du Président du Comité pour les animaux ..... AC32 Doc. 23.1

et

23.2 Rapports sur le commerce des coraux durs (*Scleractinia* spp.) ..... AC32 Doc. 23.2

Le Comité adopte le document AC32 Com. 1 avec les amendements suivants :

- ajouter le texte suivant au début de la première phrase du paragraphe 3 dans le projet de notification aux Parties à la CITES : « À la demande du Comité pour les animaux, ... » ;
- modifier le titre de l'annexe 1 pour remplacer le terme « proposés » par « possibles » ; et
- modifier le titre de l'annexe 2 pour remplacer le terme « suggérés » par « possibles ».

46. Rapport du spécialiste de la nomenclature zoologique ..... AC32 Doc. 46

Le Comité adopte la teneur du document AC32 Com. 2 modifié comme suit :

- a) Le Comité encourage le Secrétariat à poursuivre ses travaux sur l'utilisation de bases de données en ligne comme références de nomenclature normalisée et à rendre compte à la 33<sup>e</sup> session du Comité pour les animaux.
- b) Le Comité accepte qu'il y a un mérite scientifique à reconnaître les deux espèces d'éléphants d'Afrique, sachant qu'il existe des hybrides et des regroupements d'espèces, et note qu'il convient de délibérer plus avant, dans la période intersessions, à propos d'une référence de nomenclature normalisée

adéquate pour ces animaux et de rendre compte des résultats des délibérations à la 33<sup>e</sup> session du Comité pour les animaux.

- c) Le Comité demande au Secrétariat d'inclure, dans la notification décrite au paragraphe a) de la décision 19.275, une demande de publications suggérées pouvant servir de référence de nomenclature normalisée pour les éléphants d'Afrique.
- d) Le Comité recommande de poursuivre l'examen des incidences de l'adoption de HBW/BI *Illustrated Checklist of the Birds of the World* et de soumettre un rapport pour examen par le Comité à sa 33<sup>e</sup> session.
- e) Le Comité recommande, pour la préparation de futures listes basées sur la version datée des extraits de bases de données en ligne, d'inclure comme éléments essentiels le nom valable de l'espèce, les synonymes taxonomiques, la hiérarchie taxonomique et les pays de l'aire de répartition. Une carte de répartition et des illustrations de chaque espèce sont souhaitables mais non essentielles. Le groupe de travail intersessions examinera la question plus à fond, ainsi que des options permettant de préparer des listes simplifiées et il sera rendu compte des résultats des délibérations à la 33<sup>e</sup> session du Comité pour les animaux ;
- f) Le Comité recommande pour adoption par les Parties à la CoP20, les listes proposées pour la famille Iguanidae, au paragraphe 20, et pour le genre *Phrynosoma*, à l'annexe 1 du document AC32 Doc. 46.
- g) Le Comité établit un groupe de travail intersessions sur la nomenclature dont le mandat est le suivant :
  - i) poursuivre les travaux sur les listes basées sur des extraits à durée de validité limitée de bases de données en ligne ;
  - ii) identifier une référence de nomenclature normalisée appropriée pour l'éléphant (les éléphants) d'Afrique ;
  - iii) examiner les modifications de la nomenclature résumées dans les annexes 2 et 3 du document AC32 Doc. 46 ;
  - iv) envisager des possibilités de résoudre le statut actuel de *Ramphastos vitellinus citreolaemus* dans les Annexes de la CITES ; et
  - v) rendre compte à la 33<sup>e</sup> session du Comité pour les animaux.

Le groupe de travail est établi comme suit :

Présidence : spécialiste de la nomenclature (M. van Dijk) ;

Membres : représentante pour l'Afrique (Mme Maha) ;

Parties : Afrique du Sud, Arabie saoudite, Cameroun, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Inde, Japon, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Singapour, Zimbabwe ; et

OIG et ONG : Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature-Programme des Nations Unies pour l'environnement, Union internationale pour la conservation de la nature, BirdLife International, Center for Biological Diversity, Conservation Force, Dallas Safari Club, Humane Society International, International Fur Federation, IWMC-World Conservation Trust, Parrot Breeders Association of Southern Africa, Safari Club International Foundation, South African Taxidermy and Tannery Association, Wildlife Conservation Society, Fonds mondial pour la nature.